



FRESSINES – RAN'DINER

Samedi 19 septembre 2020



Réservation avant le 23 août 2020

Adulte → 13 euros – Enfant (né après le 01.01.2009) → 6 euros
(Le prix comprend la randonnée et les ravitaillements)



- Randonnée pédestre ouverte à tous
- Départ libre de 17h30 à 19h30
- Parcours au choix : 8 - 12 kms
- Départ de la salle des Fêtes de FRESSINES
- Se munir d'un gilet jaune de sécurité et d'une lampe torche



Contacts, renseignements et réservations :

**Jean Jacques SIROL : 06.21.58.01.61 ou Marie Noëlle BROCHARD : 09.86.53.72.85
ou Myriam FOUCHE : 06.98.48.28.72 - e-mail : fressinesenfete@laposte.net**



**AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE DEMANDE SAUF SUR
PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF MEDICAL**

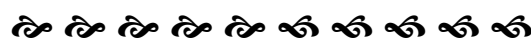
**L'ASSOCIATION FRESSINES EN FETE SE RESERVE LE DROIT
D'ANNULER CETTE ACTIVITE À TOUS MOMENTS – DANS CE CAS,
NOUS NOUS ENGAGEONS A VOUS PREVENIR PAR TELEPHONE**

Organisé par FRESSINES EN FETE

✂.....

Coupon de réservation à adresser avant le 23 août 2020 accompagné de votre règlement à

Jean Jacques SIROL – 1 rue des Forges – 79370 FRESSINES ou Marie Noëlle BROCHARD – 19 rue du Moulin – 79370 FRESSINES
ou Myriam FOUCHE – 5 impasse de la Queue Grelet – 79370 FRESSINES ou à déposer au bar Le Fressinois à côté de la mairie



Nom : Prénom : Tél. :

Nombre d'adultes : x 13 € = € Nombre d'enfants : x 6 € = € Soit un total de €

Ci-joint règlement : en espèces en chèque à l'ordre de « Fressines en Fête »

En signant ce document, je m'engage à respecter les règles sanitaires mentionnées ci-dessus (merci de cocher cette case)

Fait à, le/...../ 2020
(Signature obligatoire)

**AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE DEMANDE
SAUF SUR JUSTIFICATIF MEDICAL**

ATTENTION – INFORMATION COVID 19

Afin de réaliser cette randonnée, les membres de l'association Fressines en Fête se sont engagés auprès des services préfectoraux à respecter les règles sanitaires liées au COVID 19, à savoir :

- 1- Chaque marcheur ou groupe de marcheurs devra respecter les distances vis-à-vis d'un autre groupe**
- 2- Des espaces de circulation seront organisés aux stands pour éviter tous croisements des marcheurs et devront être respectés**
- 3- Chaque marcheur devra être en possession :**
 - D'un masque**
 - De ses couverts (fourchette, couteau, cuillères à soupe et à café)**
 - D'un gobelet**
- 4- Chaque marcheur devra mettre son masque lorsqu'il arrivera au stand, et pourra l'enlever qu'une fois installé pour manger. Au niveau stand, le masque sera obligatoire lors de tous déplacements du marcheur**
- 5- Le lavage des mains sera obligatoire à chaque stand. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du marcheur**